

BDO PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 000 euros
Siège social : 43 - 47, Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS
480 307 131 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA PRÉSIDENTE
DU 19 JUIN 2026

A 10 heures,

La société **MARANAR CONSEIL ET EXPERTISE** Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est 43-47 avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 684 340 RCS PARIS, représentée aux présentes par son Gérant, **Monsieur Arnaud NAUDAN**,

agissant en qualité de Présidente de la société BDO PARIS sus-désignée,

a pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société, la Présidente décide de transférer le siège social actuellement situé au 43-47 avenue de la Grande Armée à Paris (75116) au 1, rue Lamartine (75009) à Paris, et ce à compter du 1^{er} juillet 2026 et de procéder à la fermeture de l'établissement situé à l'adresse de l'ancien siège social.

En conséquence de ce qui précède la Présidente décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au : 1, rue Lamartine (75009) PARIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

La Présidente donne tous pouvoirs au **JOURNAL LA LOI**, une marque de la société LEXTENSO dont le siège social est : La Grande Arche - Paroi nord - 1, Parvis de la Défense - 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

DocuSigned by:
Arnaud Naudan
8EE9AEBAFDC2402...

Arnaud NAUDAN
Maranar Conseil et Expertise
Présidente